



ANNEXES

Annexe 1.

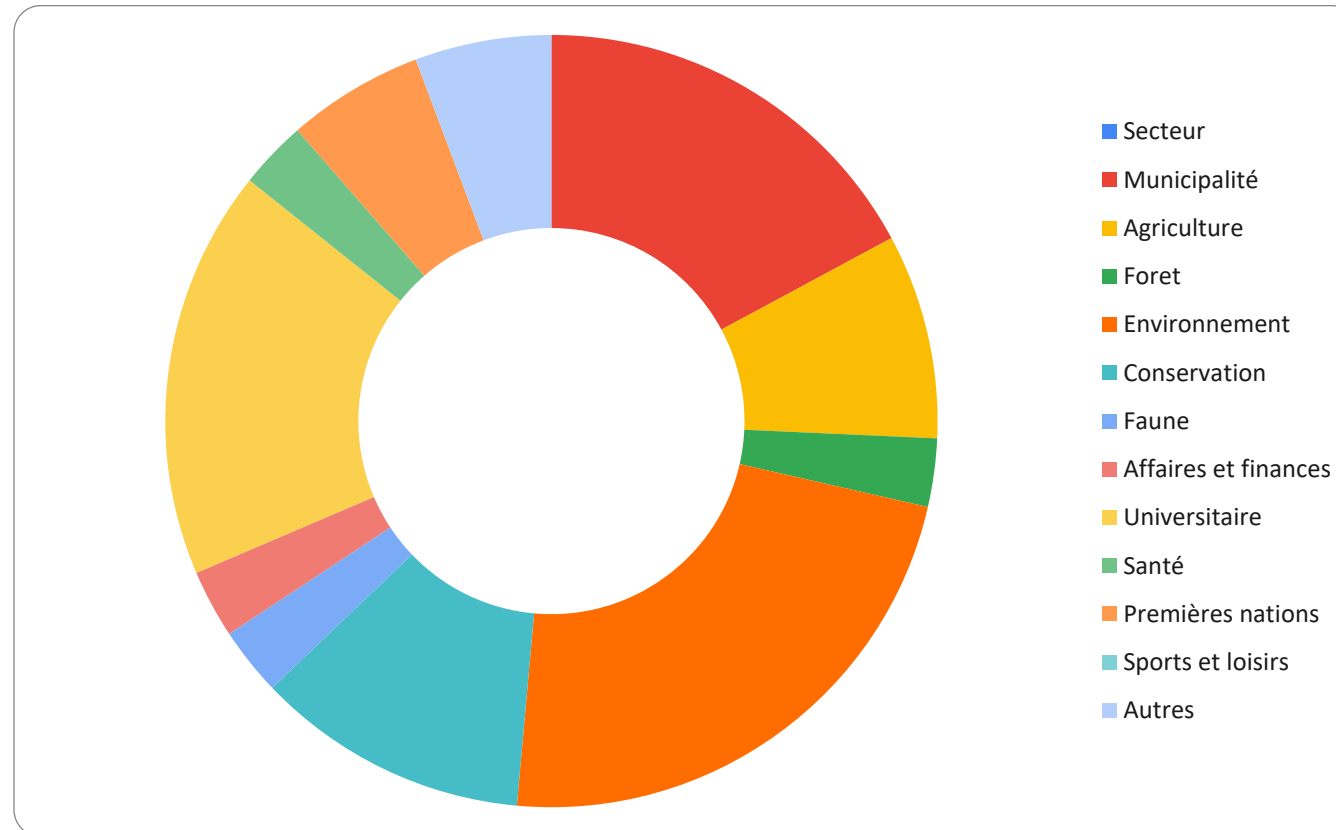
Liste des abréviations utilisées dans ce rapport :

AFAT	Association forestière de l’Abitibi-Témiscamingue
CAFD	Chaire d’aménagement forestier durable
CCTT	Centre collégial de transfert de technologies
CEGEP	Centre d’enseignement général et professionnel
CFP	Centre de formation professionnelle
COP-15	15 ^e conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
CRDAT	Conseil régional de développement de l’Abitibi-Témiscamingue
CRE, CREAT	Conseil régional de l’environnement (de l’Abitibi-Témiscamingue)
DEP	Diplôme d’études professionnelles
EEE	Espèce exotique envahissante
FSC	Forest Stewardship Council
IRF	Institut de recherche sur les forêts
GREMA	Groupe de recherche en écologie de la MRC Abitibi
MELCCFP	ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
OBV, OBVT	Organisme de bassin versant (du Témiscamingue)
PAD	Plan d’agriculture durable
PAFIT	Plans d’aménagement forestier intégré tactiques
PFNL	Produits forestiers non ligneux
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SESAT	Société de l’eau souterraine de l’Abitibi-Témiscamingue
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SNAP	Société pour la nature et les parcs du Canada
TGIRT	Tables locales de gestion intégrée des ressources du territoire
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Annexe 2.

Profil des participants (questionnaire Mentimeter et liste des présences)

Questions	Réponses des participants
À quel titre participez-vous aujourd'hui ?	- Sur 35 répondants, la consultation a été marquée par la présence de 3 élus, 14 employés de diverses structures, 7 étudiants, 3 citoyens, 1 Première Nation, 2 observateurs, et 6 d'autres catégories (OBVT, professeurs, CREAT, UPA, RNCREQ, municipal).
Quel est votre secteur d'activité ou d'implication (ou celui de votre organisation) ?	- Sur 35 répondants, 10 étaient du secteur environnement et conservation, 8 éducation et recherche, 6 municipaux, 6 ressources (forêt, faune, agriculture et territoire), 1 santé et 4 de secteurs non cités (Tourisme, agriculture, Parc national, Maire, Politique).
Quel territoire couvrez-vous (ou votre organisation) ?	- Sur 35 répondants, 14 des participants étaient originaires de l'Abitibi-Témiscamingue. À l'échelle du territoire, 6 provenaient de la MRC d'Abitibi, 4 de la MRC Vallée-de-l'Or, 3 de la Ville de Rouyn-Noranda, 2 de la MRC de Témiscamingue, 1 de la MRC d'Abitibi-Ouest et 5 ont répondu autres (Senneterre, Abitibi-Jamésie, Rivière des Outaouais, Preissac).



Annexe 3.

Actions sur la biodiversité à l'échelle de l'Abitibi-Témiscamingue (atelier 2)

Actions qui existent	Action existante, mais besoin d'amélioration	Actions à prévoir
Projets d'agriculture extensive, à petite surface, biologique, avec de bonnes pratiques agroenvironnementales (bandes riveraines, haies, connectivité)	Contrôle d'accès aux lacs pour assurer leur protection (qualité de l'eau, espèces exotiques envahissantes, etc.) au niveau municipal et MRC.	Assurer un leadership autochtone dans les projets, pas seulement des consultations ou des intégrations (Ex. : aires protégées)
Aires protégées et forêts accessibles au public pour se reconnecter avec la nature. On y retrouve parfois des panneaux de sensibilisation (Ex. : Kekeko, forêt récréative de Val-d'Or)	Plan de protection des milieux hydriques et humides (prévoir des objectifs plus ambitieux, couvrant un plus grand territoire)	Plus de transfert de connaissances : formations, conférences, initiatives d'éducation et de partage de bonnes pratiques, tables de concertation, TGIRT, au niveau municipal et dans tous les milieux
Plan de protection des milieux hydriques et humides	Modèle de développement et/ou d'aménagement du territoire	Augmentation de la connectivité entre les aires protégées et les forêts naturelles
Plan directeur de l'eau et échantillonnage associé	Consultation de toutes les parties pour une gestion intégrée des ressources	Développement des connaissances (UQAT, CCTT, CÉGEP, CFP, etc.) et augmentation des options à la carte pour faciliter l'accès
Réglementation sur les stations de lavage d'embarcations aquatiques (Ex. : Taschereau)	Consultations publiques (besoin d'une amélioration du processus au niveau des communications)	Plus de petites fermes, avec plus de diversité (moins de monoculture)
La sensibilisation fait du progrès (Ex. : espèces exotiques envahissantes, efforts des organismes de communauté, conservation des oiseaux, et kiosques à l'entrée de la forêt en saison de chasse)	Accès public aux données sur la biodiversité (peut être grandement amélioré)	Plus de suivis sur les actions de conservation entreprises à long terme
La mobilisation citoyenne; les lanceurs d'alertes (reportages, documentaires, conférences, lettres ouvertes, manifestation)	Journées « Portes ouvertes sur nos forêts » (mais avec plus d'acteurs reliés à l'écologie forestière)	Méthodes d'agriculture plus respectueuses de l'environnement (Ex. : ramener la traction animale)
Les associations riveraines pour engager les citoyens	Les tables TGIRT. Elles doivent avoir plus de poids, de légitimité, être mieux orientées.	Développer des projets adaptés aux changements climatiques
Valorisation des recherches à l'UQAT, GREMA, IRF (études en écologie, aménagement forestier et en études autochtones) avec des partenariats importants avec les MRC et les industries.	Séparer la gestion de la faune et de la flore dans les ministères. C'est partiellement fait, mais avec un degré de pouvoir différent.	Plus de réglementations pour prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes (notamment interdire leur commercialisation)
Formation CFP : DEP en aménagement de la faune		Une meilleure écoute de la population au niveau des décideurs
Présence et implication des groupes environnementaux locaux avec leurs activités de sensibilisation au public et dans les écoles (OBV, CREAT, SESAT, Refuge Pageau, AFAT, etc.)		Meilleure gestion des activités de chasse et de pêche (Ex. : orignal)

Restauration par la fermeture des chemins forestiers		Revégétaliser les villes et institutions
Conservation d'écosystèmes forestiers exceptionnels par la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)		Augmenter le financement en recherche (surtout dans les écosystèmes fragiles) et auprès des OBNL qui posent déjà des actions sur la conservation de la biodiversité
La coupure des programmes de drainage — nivelage – chaulage en agriculture		Revoir les plans d'aménagement forestier (et considérer les écosystèmes aquatiques dans leurs pratiques)
Nombreuses initiatives de concertation et activités de transfert de connaissances entre les acteurs locaux (tables de concertation, congrès, colloque. Ex. : Colloque de la CAFD)		Offrir des subventions aux ressources pour aider les producteurs à adopter de meilleures pratiques agroenvironnementales
Démarches qui incitent les industries minières à développer des plans de gestion de la biodiversité		Augmenter les stations de lavage d'embarcations aquatiques et assurer une meilleure application des lois à ce sujet
Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (pour l'accès aux données)		Meilleure communication et collaboration entre le milieu municipal et/ou entre les organismes et acteurs du milieu pour avoir une meilleure vision du phénomène. Ex. : unir plusieurs petits projets pour en réaliser un plus gros
Initiatives faites par les autochtones (Ex. : gardiens de territoire)		Implanter des obligations de protection de l'environnement plus restreintes aux industries
Comité régional sur les espèces exotiques envahissantes		Augmenter la diffusion des coûts et statistiques reliés aux enjeux environnementaux présents sur un territoire (Ex. : coûts engendrés des nettoyages de dépotoirs illégaux indiqués sur les avis d'imposition municipale des citoyens)
La conservation volontaire sur terres privées		Besoin d'une plus grande cohérence et communication entre les ministères pour assurer un accès et une admissibilité faciles aux programmes et subventions disponibles
		S'inspirer des connaissances de nos communautés autochtones
	Assurer la pérennité des actions de conservation, indépendamment du climat ou du calendrier politique	
	Redéploiement des agents de la faune (moins en ville, plus en région)	
		Rassembler les initiatives déjà en place ou en préparation entre les différents organismes touchés et les faire connaître

		Accélérer le processus d’approbation et de reconnaissance des aires protégées projetées et/ou en étude
		Régionaliser la gouvernance des enjeux liés à l’environnement. Créer une autorité en région pour décentraliser le pouvoir.
		Imposer des engagements par rapport à la biodiversité aux municipalités en tenant compte de leur taille
		Renforcer le pouvoir d’application des règlements (milieu municipal et provincial) et assurer un meilleur encadrement et application des lois en place (la surveillance) de manière générale.
		Revoir les critères de plans de conservation, surtout des exigences de compensation du milieu qui sont en place, pour les adapter à la réalité de chaque région
		Faire des études sur les réalités de la région pour prendre de meilleures décisions
		Réglementer la plantation d’espèces non indigènes



Annexe 4.

Feuille de route de protection de la biodiversité en Abitibi-Témiscamingue (atelier 3)

Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
Meilleure cohésion, communication entre les ministères	Développer des mesures pour supporter et inciter des pratiques agricoles locales, respectueuses de l'environnement et durables : mini-fermes, avec diversité, biologiques, cultures extensives, non intensives	Développer, construire un Centre québécois d'interprétation des aires protégées	Sensibilisation et éducation préventive de la population
Améliorer les canaux de communication et de réseautage entre citoyens et la gouvernance pour une meilleure écoute, un meilleur partage/transfert des connaissances, diffusion d'information au public sur l'état réel de la situation sur le terrain	Remettre sur pied le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)	Mieux considérer et protéger les écosystèmes aquatiques dans les pratiques forestières (et les impacts de celles-ci dans le milieu).	Relier les citoyens aux décideurs
Leadership autochtone : gestion et implication dans la création de programmes au lieu de les consulter sur des programmes déjà créés	Freiner l'aménagement et les projets de développement dans les terres naturelles intactes, pour équilibrer l'accès et la préservation	Apporter un soutien financier aux industries pour leur permettre une transition vers des pratiques écoresponsables et soutenables (écoconditionnel)	Restructurer les ressources financières et humaines
Assurer un processus de pérennité des actions, qui les rendent indépendantes du calendrier et du climat politique et assurer un suivi à long terme de leur succès et implantation	Déployer davantage de stations de lavage d'embarcations aquatiques près des plans d'eau et réglementer leur utilisation (les rendre obligatoires, avec surveillance)	Maintenir et augmenter les évaluations, les bilans de la situation, les suivis des actions réalisées	Continuer les rencontres de type Rendez-vous de la biodiversité pour parler des enjeux
Mieux appliquer, encadrer, modifier, et bonifier les règlements déjà existants, notamment ceux sur les espèces exotiques envahissantes	Mettre en place des mesures de contrôle d'accès aux lacs pour leur protection au niveau municipal (Ex. : lorsque la qualité de l'eau est nuisible)	Revégétalisation des centres urbains et institutions	Comparer l'état de situation
Tenir compte de l'importance de la connectivité entre les aires protégées et la forêt naturelle (parcs nationaux, réserves de biodiversité, réserves écologiques, etc.). Développer des plans dans ce sens.	Amélioration du plan de protection des milieux hydriques et humides; le rendre plus strict, objectifs plus ambitieux, augmenter sa couverture et une meilleure mise en œuvre	Augmenter la sensibilisation sur les enjeux liés à la biodiversité dans les cours théoriques de maniement d'armes à feu pour rejoindre les chasseurs	Investir des ressources pour aider les producteurs à réaliser des aménagements bénéfiques pour la biodiversité

Accélérer le processus d'approbation des aires protégées projetées ou étudiées et identifier des territoires d'intérêt pour d'autre, afin d'atteindre le 30 % de protection	Déléguer les études d'impacts environnementaux de nouveaux projets à des organismes indépendants et y tenir compte de la capacité du milieu écologique (inclure les impacts cumulatifs)		Augmenter le financement et support des OBNL œuvrant déjà pour la conservation de la biodiversité
Accès aux données scientifiques des ministères (Ex. : décompte des originaux)	Augmenter l'accès public aux données environnementales		Renforcer la capacité d'application de la réglementation par le milieu municipal et provincial
Redéploiement plus efficace des agents de la faune dans les régions et supporter le développement, l'intégration des gardiens du territoire (initiative autochtone) dans la surveillance du territoire, afin de connaître la situation actuelle sur le terrain et d'appliquer les règlements déjà existants	Restreindre l'intensité et l'étendue des interventions sylvicoles et favoriser leur sensibilisation et implication dans l'amélioration des pratiques de récoltes favorables à la biodiversité		Faire un suivi des actions entreprises dans la/les première(s) années du plan
Revoir le fonctionnement et la portée des tables locales de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT)	Développer une meilleure gestion des activités de chasse et de pêche (Ex. : l'original, dont on ignore la population exacte actuellement)		
Consolidation des organismes déjà existants (favoriser intercommunication et réseautage) et accélérer/aider le déploiement de leurs initiatives étudiées en lien avec la conservation	Appliquer et mettre en œuvre les mesures d'aménagement existantes		
Imposer aux grandes industries ou autre exploitation des obligations en matière de protection de la biodiversité, conditionnel à leur autorisation environnementale	Favoriser les incitations aux industries minières pour développer des plans de protection de la biodiversité		
Augmenter et continuer la sensibilisation du public avec des méthodes existantes comme les panneaux d'interprétation, conférences, ateliers, kiosques, reportages, etc. (Ex. : espèces exotiques envahissantes)	Recréer une instance régionale de concertation de tous les acteurs de la société civile		
Création et déploiement d'une équipe de services spécialisés mobile pour aider dans les actions de conservation, fourni par Québec, mais répondant	Régionaliser la gouvernance des enjeux liés à l'environnement, accorder plus de pouvoir aux régions		

aux besoins régionaux. (Ex. : techniciens en géomatique, biologistes, etc.)			
Assurer une utilisation immédiate des résultats de recherches locales dans les pratiques et projets sur le terrain (meilleure collaboration chercheurs — décideurs)			
Augmenter et bonifier le développement des connaissances (UQAT, CÉGEP, CCTT, CFP, groupes de recherche, etc.) et augmentation des options de cours à la carte pour faciliter l'accès à l'éducation.			
Maintenir les Plans directeurs de l'eau et l'échantillonnage (données) associé			
Assouplir certains règlements urbains empêchant une revégétalisation naturelle sur terrains privés, sous peine de contravention pour « manque d'entretien »			
Restreindre la vente, l'utilisation, la plantation et la commercialisation des espèces de plantes exotiques envahissantes			

Annexe 5.

Tableau récapitulatif des éléments pouvant influencer l'adhésion des participants au Plan Nature 2030 (freins et leviers) (atelier 4).

Freins	Leviers
Manque de ressources humaines (main-d'œuvre) et financières pour financer et mettre en œuvre des projets. Cela peut créer de la surcharge de travail, et créer un manque de compétences	Mobilisation, communication et concertation avec l'ensemble des acteurs, se servir des rencontres pour interpeller certains acteurs pour certains projets.
Problème de priorisation des enjeux	Disposition d'arguments pour convaincre et mettre en commun les objectifs
Le plan n'est pas régionalisé, centralisation du pouvoir et des décisions à Québec	Se rassembler et communiquer les recherches
Dédoublage des actions entreprises (solutions : actions régionales gérées par les CRE qui peuvent déléguer)	Continuer les suivis à long terme des actions entreprises et d'en diffuser les résultats au public pour continuer d'avoir leur confiance
Ne pas connaître les outils, programmes ou services, groupes de support qui sont déjà disponibles sur le terrain	Utiliser les structures déjà en place au lieu d'en créer de nouvelles
Le gouvernement qui ne tient pas compte des commentaires et recommandations faites par le public	Plus grande implication des élus locaux
Actions et décisions sont dépendantes du calendrier et du climat politique en place (instable dans le temps)	Cadre réglementaire du plan d'action adapté aux réalités du terrain pour chaque région, avec actions additionnelles propres à chaque région, lorsque nécessaire, avec une vision sur le long terme (post-2030)
	Intégrer le ministère de l'Éducation dans le plan nature pour permettre l'adaptation des programmes scolaires en fonction dudit plan
	Appropriation du plan d'action par tous les ministères afin que ces derniers tiennent compte de la biodiversité dans tous leurs programmes
	Implication et responsabilisation des industriels pollueurs de l'environnement
	L'accessibilité aux données fiables pour mieux étudier et contrôler les impacts environnementaux des projets des industriels en cours (miniers, forestiers...);
	Sensibilisation (information) et éducation de la population sur les enjeux du plan nature
	Des commandes ou actions claires et concrètes suggérées par le gouvernement
	Cohérence entre les différents gouvernements et palier du gouvernement, échange avec les municipalités

Annexe 6.

Actions à mettre en œuvre par les acteurs présents au rendez-vous de la biodiversité pour l'atteinte des cibles du Plan Nature d'ici 2027.

Secteurs	Actions à mettre en œuvre
Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser l'alignement du ministère de l'Environnement aux actions prioritaires par les participants à la consultation régionale - Mettre en place des mesures de lutte aux espèces exotiques envahissantes - Réduire l'utilisation des pesticides - Travailler sur les mesures de protection de la biodiversité en ville et autres secteurs impliqués - Augmenter le pourcentage de protection et d'utilisation durable du territoire et des ressources - Améliorer les bandes riveraines (la réglementation par exemple) - Travailler sur la communication, sensibilisation et éducation citoyenne. - Renforcer la mise en place d'un système alimentaire durable. - Rétablir l'harmonie entre l'impact des activités humaines et la biodiversité locale.
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la biodiversité dans le plan régional d'agriculture durable (PAD) - Poursuivre la sensibilisation des producteurs agricoles sur les bonnes pratiques agroenvironnementales et les aménagements bénéfiques à la biodiversité en milieu agricole
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les résultats des recherches sur la biodiversité et les plantations forestières
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la mobilisation des connaissances en aménagement du territoire, gestion de l'environnement. - Accroître la sensibilisation autour de la protection de la biodiversité. - Installer des stations de lavage dans chaque municipalité qui dispose d'un accès à l'eau
Conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération la biodiversité dans les projets d'aménagement - Identifier les moyens de suivi de la biodiversité dans les réserves de la biodiversité (aires protégées) - Influencer les acteurs en périphérie du parc sur les enjeux d'espèces exotiques envahissantes.
Éducation/universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter certains programmes de formations aux objectifs du Plan Nature - Trouver des contextes législatifs, financiers et organisationnels qui donnent la possibilité de remplir les objectifs du plan nature. - S'assurer de la mise en œuvre du Plan Nature à travers le développement des connaissances et leur transfert. - Augmenter la recherche des connaissances et de données sur la biodiversité sur terrain - Meilleure application des lois en place (surveillance, suivi) - Renforcer la sensibilisation avec le grand public et la génération future (enfants) - Communiquer et valoriser les recherches à toutes les parties prenantes pour l'élaboration des actions concrètes.

Annexe 7.

Attentes des actions des partenaires pour l'atteinte des cibles du Plan Nature d'ici 2027

Secteurs	Actions souhaitées
Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> · Mobiliser et engager · Maintenir et augmenter le réseautage et le partage d'informations entre les acteurs locaux et avec les autres paliers gouvernementaux · Prise en compte et soutien du ministère de l'Environnement et le gouvernement du Québec des propositions locales
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> · Apports des projets qui s'inscrivent dans le Plan Nature par les organismes de la région · S'impliquer dans le Plan Nature · S'informer sur les réalités des différents secteurs (agricoles, forestiers, affaires, environnement, etc.) pour mieux collaborer et faciliter l'atteinte des cibles du Plan Nature
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> · Décentraliser le pouvoir : une gestion plus participative. · Prioriser le financement des projets liés aux enjeux de la biodiversité.
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> · Partager les connaissances · Mettre en place une charte régionale de la biodiversité (actions phares par organisation régionale/locale) · Mettre en place des bureaux de projets de biodiversité à l'échelle de la région · Pérenniser des suivis de santé des cours d'eau (bio-indicateurs) · Investissement des industries responsables de la dégradation du territoire à la recherche de solutions. · Laisser plus de possibilités aux actions citoyennes et locales (corridors écologiques) · Renforcer la transparence et la communication des données et résultats · Augmenter les suivis et rencontres · Favoriser les engagements citoyens
Conservation	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les pressions pour la création de nouvelles aires protégées
Faune	<ul style="list-style-type: none"> · S'assurer que les secteurs de l'économie et de la production intègrent les enjeux de la biodiversité (changements climatiques, espèces en danger, écosystèmes) dans leurs pratiques et leurs orientations · Éviter les actions qui mettent en péril la biodiversité en région · Favoriser la participation des organismes aux comités de concertation et au développement d'actions plus concrètes · Établir la connectivité entre les aires protégées
Affaires, finances et industries	<ul style="list-style-type: none"> · Recenser l'ensemble d'initiatives régionales en faveur de la biodiversité afin de faciliter les synergies et les partenariats
Éducation/universitaire	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et mettre de l'avant les pratiques positives qui contribuent à la meilleure préservation de la biodiversité en région · Mobiliser les ressources financières et humaines pour aider les acteurs à la réalisation de divers projets et actions nécessaires pour l'atteinte des cibles du Plan Nature. · Mettre en place un réseau accessible à tous les acteurs/mise en relation

	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre des actions de communication et de sensibilisation sur l'ensemble de la biodiversité régionale · Renforcer les liens (et les faire perpétuer) entre la recherche scientifique et les acteurs du milieu · Évaluer la biodiversité du territoire et établir des cibles éclairées de la biodiversité intégrant l'ensemble des enjeux de l'aménagement forestier durable comme les Eskers · Interpeler l'UQAT pour les questions qui impliquent la faune afin de développer un (des) projet de recherche sur la biodiversité
Santé	<ul style="list-style-type: none"> · Impliquer le secteur de la santé dans la recherche de solutions.
Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> · Assurer une meilleure concertation entre les acteurs et les ministères · Renforcer la sensibilisation sur les enjeux qui affectent la biodiversité · Renforcer l'éducation et l'écoute envers les Premières Nations
Autres (tourisme)	<ul style="list-style-type: none"> · Assurer un espace de concertation qui permet de réunir plusieurs secteurs (industrie, éducation, groupes environnementaux, etc.) afin de suivre en continu les enjeux et trouver les porteurs de dossiers



**CONSULTATION
RÉGIONALE**
sur la
BIODIVERSITÉ

En Abitibi-
Témiscamingue